

Cognac, le 24 JUIL. 2021
N° ~~400 851~~ ARM/BA709/GAA/CDT

Monsieur le Maire,

J'ai lu avec attention votre courrier relatif au mécontentement grandissant de nombreux citoyens niortais quant aux gênes sonores générées par les aéronefs de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard.

La modernisation de la formation des pilotes de chasse dans l'armée de l'Air et de l'Espace a engendré depuis plusieurs mois, une recrudescence de courriers et d'appels téléphoniques relatives à ces gênes. Je tiens donc par ce courrier à vous donner des éléments de compréhension ainsi que quelques perspectives concernant nos activités.

La montée en puissance de la base aérienne avec une augmentation conséquente de ses effectifs dans les années à venir, s'explique par deux projets structurants : d'une part le développement de l'escadre de drones dans le domaine du renseignement (cette activité ne génère pas de plainte, la gêne sonore étant très minime par conception), d'autre part la modernisation de la formation des équipages chasse, avec le transfert de l'Ecole de l'aviation de chasse en provenance de Tours, qui a remplacé l'Ecole de pilotage de l'armée de l'air présente sur la base depuis 1961. Ces évolutions ont conduit à la mise en service d'un avion d'entraînement plus puissant : le Pilatus PC21, en remplacement du TB30 EPSILON. L'utilisation d'un avion d'entraînement de dernière génération facilite la transition vers les avions de combat modernes comme le RAFALE et permet également d'optimiser et de rationaliser les cursus de formation : moins d'heures de vol et partie importante de l'activité réalisée sur simulateur (40% de la formation).

Je tiens à vous assurer que mes équipes sont en permanence mobilisées pour limiter ces gênes sonores au strict minimum. La prise en compte de ce problème fait en effet partie intégrante de la gestion et de la planification de notre activité aérienne. Ainsi, la motorisation du PC21 permet concrètement de voler à des altitudes plus élevées. De plus, la répartition homogène des vols dans tout le volume de la zone d'entraînement R49 (cf. annexe) est un véritable leitmotiv. Cette zone géographiquement délimitée par un polygone Royan – La Rochelle – le sud de Poitiers – l'Ouest de Limoges et le Sud d'Angoulême, couvre une superficie de 13 000 km² sur six départements, permettant ainsi de répartir cette activité dans un volume conséquent.

Par ailleurs, l'endurance et l'allonge du PC21 impliquent désormais d'utiliser l'ensemble des secteurs de la zone d'entraînement R49 (dont les zones proches de Niort et du Sud de Poitiers) ce qui n'était pas le cas auparavant avec l'EPSILON.

Aussi depuis plusieurs mois, nous veillons à diversifier au maximum les zones de travail, utilisant dès que possible des zones au-dessus de la mer lorsque cela est compatible avec les objectifs de formation.

De plus, de nouvelles zones de travail sont également en cours de création avec la DGAC (octobre 2021). Je suis convaincu que ce travail de diversification des zones d'entraînement portera progressivement ses fruits.

Comme vous le mentionnez, j'observe également des recrudescences de plaintes pendant les périodes de confinement (mars 2020, novembre 2020, etc.). S'ajoute ainsi une dimension conjoncturelle à cette problématique, car nombre de nos concitoyens sont en position de télétravail et sont sans doute plus sensibles à leur environnement sonore en cette période de pandémie.

Je tiens enfin à porter à votre attention l'engagement actuel de l'armée de l'Air et de l'Espace pour protéger les Français, sur le territoire national ou à l'extérieur de nos frontières. Cet engagement sans précédent ces dernières années, nécessite un entraînement de haut niveau pour acquérir les compétences et les savoir-faire nécessaires. La formation des jeunes équipages depuis la base de Cognac, est à cet égard le socle fondamental sur lequel se construisent nos succès en opérations, en Afrique, au Levant et sur le territoire national, pour protéger nos concitoyens.

Comptez sur moi pour suivre de près l'évolution de la situation et mesurer l'impact des mesures prises. Restant à votre écoute et celle de nos concitoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.



Monsieur BALODE Jérôme
Mairie de NIORT
CS 58755, 79027 NIORT CEDEX

COPIE A :

- DMD 79
- Archives/chronos

COMMENTAIRES DE BA709.FR

- *Le commandement explique que la montée en puissance concernant les avions d'entraînement de la base s'expliquerait par le 'projet structurant du transfert de la base de Tours' et la mise en service d'un avion plus puissant.*

En premier lieu, nous notons la disparition de l'affirmation longtemps présentée par ces mêmes autorités selon laquelle les avions en question ne sont pas plus bruyants: vérité d'un jour... Ensuite, cette présentation des évolutions passe sous silence des faits importants. Il ne s'agit en effet pas seulement du transfert de la base de Tours, mais aussi de la fermeture de celle de Cazaux (qui représente une dizaine d'avions supplémentaires) et du développement d'ambitions européennes de l'armée de l'air.

Enfin, le commandement met régulièrement en avant la proportion de 40% d'entraînement sur simulateur. Cette proportion ne garantit en aucune manière la diminution du nombre de d'heures de vol sur site. Bien au contraire, la réduction des coûts apportés par l'avion PILATUS PC-21 permet d'augmenter ces vols de manière significative. Le commandement devrait donc, s'il souhaite convaincre, fournir les prévisions d'évolution de ce nombre d'heures de vol, ce qu'il n'a jamais fait.

- Un volume conséquent de répartition

Ce volume conséquent n'est ni plus ni moins que celui disponible il y a un an, avec les résultats que l'on connaît: des nuisances extrêmement dommageables focalisées sur plusieurs territoires. Quant aux nouveaux territoires qui seraient mis à disposition, aucune carte n'a encore été produite, et aucun chiffre ne garantit qu'il ne serviront par à accroître le nombre d'heures de vol. Bref, comme à son habitude, le commandement déroule un argumentaire sans apporter aucune donnée concrète.

- La motorisation du PC-21 permet de voler à des altitudes plus élevées

Le commandement ne s'aventure pas à détailler les bénéfices qu'il y aurait à attendre de cette altitude plus élevée. Et pour cause, le PILATUS PC-21, avec ses 8 G et 4 G, permet de magnifiques piqués dignes d'un bombardement de la seconde guerre mondiale pour les territoires impactés. Quant à l'altitude plus élevée permise (11 600 mètres), ce n'est pas celle des exercices de la BA709, qui est de 3000-4000 mètres au plus, altitude à laquelle l'impact sonore n'est nullement réduit, avec des piqués à ~2000 mètres. En vérité, le PILATUS PC-21 détient des records de niveaux sonores, dans sa catégorie, et cela n'a nullement dérangé l'administration militaire qui l'a choisi pour s'équiper.

- Les équipes sont mobilisées pour réduire les nuisances au strict minimum

La vraie question est : le strict minimum pour satisfaire quelles exigences de l'armée ? Celles de regrouper deux bases en une, ce qui fait mécaniquement croître le nombre vols en un même lieu ? Celles de former plus de pilotes, y compris étrangers dans le cadre de coopération européennes et internationales ? Celles d'effectuer les exercices probatoires de voltige quasi-exclusivement au-dessus du sol et de réduire à une infime proportion les exercices maritimes ? En réalité, cette affirmation non étayée de données précises peut être simplement traduite : « nous avons nos exigences, qui seront satisfaites avant tout, impératif de défense nationale oblige ».

- S'ajoute une dimension conjoncturelle : celle du télétravail

L'administration militaire serait avisée de se rapprocher de la réalité vécue par la population : le télétravail, effectivement augmenté par la crise sanitaire, n'est pas destiné à disparaître avec elle. C'est une tendance de fond, antérieure, qui se développera encore pour des motifs sociaux et économiques. Alors que cela constitue une chance pour les territoires, les activités de la base sont susceptibles d'en ruiner tous les effets bénéfiques que ceux-ci seraient en droit d'en attendre.

- La formation depuis la base de Cognac... nos succès en opération en Afrique, au Levant et sur le territoire national...

Chacun est libre d'apprécier les succès en Afrique de la France comme il l'entend, tout comme leurs conséquences sur le territoire national. Ces succès, quels qu'ils soient, ne seraient sans doute pas moindre s'il mettaient en oeuvre plusieurs bases réparties sur le territoire.